

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1971

L'hon. Allan J. MacEachen propose:

Que les comptes publics pour l'année terminée le 31 mars 1971 et le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES DÉPENSES D'ÉLECTION

MODIFICATIONS À LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA ET
À LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 mai, de la motion de l'honorable M. MacEachen: Que le bill C-211, tendant à modifier la loi électorale du Canada et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, quand nous avons étudié cette mesure il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de faire quelques observations liminaires, d'où je concluais notamment que cette mesure revêt une importance considérable pour le fonctionnement de nos institutions démocratiques et en particulier de notre régime électoral.

Je suis sûr que la plupart des Canadiens ignorent les sommes dépensées pour nos élections. Cela était probablement plus vrai encore au temps où les élections étaient plus fréquentes que maintenant. Ces sommes se sont accrues considérablement avec le temps. On évalue par exemple les dépenses électorales engagées au cours des élections fédérales de 1968 à 31 millions de dollars environ. Dans un pays qui compte une population de quelque 20 millions, cela semble une somme énorme à consacrer à des élections. C'est pourquoi la plupart des Canadiens sont désireux que l'on restreigne les dépenses d'élection, qu'on supprime les dépenses inutiles, que la campagne électorale soit le plus brève possible et que notre régime électoral soit tel que, au moment où se fait le choix d'un gouvernement, les parties politiques soient à l'abri des influences indues.

Ce régime a été dénaturé ces dernières années par les dépenses astronomiques qu'ont faites certaines corporations au cours des campagnes électorales. En 1956, dans la province de Québec, les dépenses électorales furent manifestement si extravagantes que les Québécois manifestèrent un vif mécontentement et que le gouvernement a dû apporter un certain nombre de changements au régime électoral pour réduire les dépenses exorbitantes et non justifiables.

• (1530)

Il est évident que cela se produit aussi en Ontario. Le gouvernement a déboursé des sommes phénoménales aux dernières élections en Ontario; il a fait des dépenses ridicules et, à mon avis, ces dépenses ont placé le gouvernement ontarien sous la servitude en particulier des sociétés d'assurance pour la durée de son mandat. Certaines entre-

prises en Ontario ont fait des dépenses extravagantes, mais celles qui les ont faites de la façon la plus flagrante, celles qui évidemment ont reçu la plus grande considération de la part du gouvernement depuis, sont les sociétés d'assurance. Ainsi, quiconque en Ontario assure son automobile ou sa maison ou s'assure contre les accidents et qui en réalité fait affaire en Ontario avec une société d'assurance qui perçoit un excédent de primes paie une part des dépenses des élections provinciales.

Au fil des années, nous en sommes tous venus à reconnaître que ceux qui réunissent des fonds pour les partis politiques sont un groupe de gens importants. Le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs d'ailleurs, en a tenu compte en nommant bon nombre de ces argentiers au Sénat. L'expression «argentier» n'a jamais eu cours chez le Nouveau parti démocratique, sans doute parce que ses fonds n'ont jamais été considérables. Ces argentiers, donc, sont parfois récompensés par une nomination au Sénat.

Dans les exposés publiés sur les fonds recueillis par les argentiers, on a indiqué, surtout lors des dernières élections en Ontario, exactement quel montant chaque partisan verserait. Les argentiers donnent à chacun une idée du montant qu'ils en attendent. Celui-ci dépend des sommes versées antérieurement et de ce qu'on estime pouvoir attendre d'eux. Je suppose que ce montant augmente avec le coût de la vie, les besoins des partis politiques étant semblables à ceux des particuliers; aussi, comme l'indexation est une expression familière aux argentiers, ils peuvent fort bien demander \$1,250 au lieu de \$1,000.

Il est incontestable que lors des dernières élections, l'Ontario a violé tous les principes démocratiques. Il était presque impossible de faire un choix légitime entre les divers partis politiques en Ontario en raison de la prédominance de la publicité et de la prépondérance de l'information disséminées par les media en Ontario en faveur de M. Davis. A mon avis, cette façon de procéder est semblable à celle qu'emploie un fabricant de savon qui annonce que son produit est meilleur et qu'il blanchit mieux, et qui utilise tous les autres clichés publicitaires extravagants. Ils semblent avoir eu beaucoup de succès en Amérique du Nord, car si vous êtes disposé à payer les media, très souvent, les ventes de votre produit augmenteront. Si tel n'était pas le cas, vous n'auriez évidemment plus à payer pour la réclame.

Dans notre régime, il y a certaines dépenses qui doivent être effectuées pour acquitter le coût des élections. Notre pays est vaste et diverses opinions doivent être exprimées. Les media, notamment dans les centres urbains, sont très coûteux et voilà pourquoi le temps qu'ils vendent est presque exclusivement réservé à ceux qui ont beaucoup d'argent.

Penchons-nous sur deux campagnes importantes de souscription qui ont eu lieu à Toronto récemment, surtout sur celle du gouvernement. Il est intéressant de rappeler qui a assisté au dîner-souscription. On y a vu, entre autres, des représentants de la société IBM qui avait reçu des subventions du MEER s'élevant à 6 millions, des représentants de la société Union Carbide qui avait reçu des subventions du même genre s'élevant à \$1,395,000, des représentants de la société Canadian Johns Manville qui avait obtenu des subventions de développement régional au montant de \$307,000, des représentants de la société Falconbridge Nickel Mines qui a obtenu des subventions analogues au montant de 4 millions, et des représentants de la société Noranda Mines qui, de même que sa filiale la